

Informations :

- Les inscriptions pour l'école de printemps 2018 du CPA Mont-Tremblant se feront en ligne via Cogito : <https://www.cpamont-tremblant.com/inscriptions>
- Tous les patineurs doivent être membres en règle de Patinage Canada.
- **Programme PP** : un cours de 45 minutes par semaine en circuit sera offert. Les patineurs qui veulent s'inscrire à ce programme doivent avoir réussi l'étape 2. Un minimum de 8 inscriptions est nécessaire pour que ce programme soit offert.
- **Cours privés pour PP** : pour vous inscrire à ce programme vous devez avoir préalablement trouvé un entraîneur et vous informer de ses disponibilités et son tarif horaire.
- Questions : Communiquez avec Pascale-Julie Thériault (819-429-9318) ou Johanne Courte (819-687-8356).

Frais et paiement :

- Les chèques doivent être faits à l'ordre de : **CPA Mont-Tremblant Inc.**
- Les frais pour les chèques sans provisions sont de 25\$
- Vous pouvez profiter d'un rabais de 20\$ par membre supplémentaire d'une même famille.
- Les frais pour les patineurs non-résidents de Mont-Tremblant sont de 50\$ et ils seront remis en totalité à la municipalité.
- Les parcelles sont au coût de 15 \$ par session pour les patineurs membres du CPA Mont-Tremblant et de 20 \$ pour les non-membres.

Tests:

- La session de tests aura lieu le samedi 2 juin 2018.
- Tests de club : 12\$ par test pour les membres du CPA Mont-Tremblant et 15\$ pour les non membres.
- Test centralisés : 15\$ par test pour les membres et 25\$ non membres

Horaire :

- L'horaire peut être modifié pour des raisons de sécurité ou pour accommoder le travail des entraîneurs.

Règlements :

- Le port de vêtement de patinage artistique est obligatoire. Aucun vêtement civil ne sera toléré.
- **En tout temps, les patineurs de l'école de printemps sont invités à faire preuve de respect envers les autres, les lieux utilisés et l'horaire en vigueur. Toute attitude antisportive, toute conduite répréhensible ou nuisible ne saurait être tolérée sous peine d'expulsion, et ce, sans remboursement.**
- Les patineurs inscrits sont tenus de participer aux réchauffements hors-glace, aux réchauffements guidés sur glace et aux récupérations dirigées sur glace. Si ces participations ne sont pas possibles, une dérogation devra être demandée.

Location de parcelles :

- Les locations de parcelles seront autorisées seulement si le nombre de patineurs sur la glace ne dépasse pas 25 patineurs.

École de printemps 2018

CPA Mont-Tremblant



Du 24 avril au 1^{er} juin 2018
TESTS : samedi le 2 juin 2018

Date limite d'inscription : 13 avril 2018

Pour informations:

Madame Pascale-Julie Thériault
819 429-9318
cpamont.tremblant@gmail.com

Ou consultez notre site internet
<http://www.cpamont-tremblant.com/>

Horaire pour 6 semaines du 24 avril au 1^{er} juin 2018

		LU	ME	JE	VE		
						MA	
STAR 1 et 2	15h20 à 15h30	STAR 1 et 2 Réchauffement hors-glace dirigé pour tous (10 min.)				15h40 à 15h50	STAR 1 et 2 Réchauffement hors-glace dirigé pour tous (10 min.)
	15h30 à 15h50	Cours privés pour les PP sur la glace				15h30 à 16h00	Cours privés pour les PP sur la glace
STAR 1 et 2	15h40 à 17h05	STAR 1 et 2 Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (65 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)				16h00 à 17h10	STAR 1 et 2 Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (50 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)
	17h05 à 17h15	Réfection de la glace Période de réchauffement hors-glace individuelle et autonome obligatoire pour les patineurs				17h10 à 17h20	Réfection de la glace Réchauffement hors-glace dirigé pour PP en groupe (10 min.)
STAR 3 et 4	17h20 à 19h00	Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (80 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)				17h20 à 18h05	PP Cours de groupe en circuits
	19h00 à 19h10	Réfection de la glace Période de réchauffement hors-glace individuelle et autonome obligatoire pour les patineurs				17h55 à 18h05	Période de réchauffement hors-glace individuelle et autonome obligatoire pour les patineurs STAR 3 et 4
STAR 5 et + et compétitif	19h15 à 20h55	STAR 5 et + Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (80 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)				18h10 à 19h25	STAR 3 et 4 Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (55 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)

ÉCOLE DE PRINTEMPS 2018
CPA MONT-TREMBLANT

19h25 à 19h35	Réfection de la glace Période de réchauffement hors-glace individuelle et autonome obligatoire pour les patineurs STAR 5 et +
19h40 à 20h55	STAR 5 et + Sur glace : Réchauffement guidé pour tous (10 min.) Cours privé et pratique individuelle (55 min.) Récupération et étirements dirigés pour tous (10 min.)

Tarif pour 6 semaines - cochez votre choix

PP : cours privé	Session de 15 min	30\$	
PP : programme en circuit	60 minutes	60\$	
Programme star et compétitif	1x par semaine	50\$	
	2x par semaine	100\$	
	3x par semaine	150\$	
	4x par semaine	200\$	
	5x par semaine	200\$	
Coût du choix coché			
Frais pour les patineurs non-résidents de Mont-Tremblant			50
Rabais pour l'inscription d'un 2 ^e enfant d'une même famille			-20
Total			

Semaine 1 (24 avril au 26 avril) : mardi, mercredi, jeudi

Semaines 2 à 6 (30 avril au 1^{er} juin) : lundi au vendredi

Samedi, 2 juin : Tests



Si vous éprouvez des problèmes lors de l'inscription, contactez Johanne Courte au 819-687-8356

Prenez note que le casse-croûte de l'aréna sera fermé pendant toute la période de l'école de printemps.

